

Thème : La liquidation des créances entre concubins, partenaires et époux

Date : Vendredi 28 avril 2023 de 9h30 à 17h

Lieu : Saintes

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectif :

Distinguer clairement :

- Les récompenses des créances
- Les créances entre époux ou partenaires des créances sur l'indivision

Méthodes mobilisées :

🔗 Programme :

1. Liquidation des créances dans une communauté légale
2. Liquidation des créances dans les régimes séparatistes d'époux et partenaires
3. Liquidation des créances des concubins

🔗 **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, étude de cas, fourniture d'un support détaillé.

🔗 **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Madame Elsa BERRY, Maître de conférences à l'Université de Poitiers.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 160€ la journée de formation (hors abonnement) et 80€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.